



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 AVRIL 2018**

L'An deux mil dix-huit, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard DELATTRE, Maire.

Date de convocation : 28/03/2018

Date d'affichage : 28/03/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7 + 1 pouvoir

Votants : 8

Etaient présents : MM Delattre Bernard, Lagrenée Lucien, Pelletier Joël, Dachez Dominique, Thomas Jean-Claude, Elobbadi Karim, Aince Béatrice,

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents: Beaugrand Michel (qui a remis pouvoir à Lagrenée Lucien), Poiret Candice, Brihier Nicolas

La séance est ouverte. M. Dominique Dachez est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

**Compte-Rendu du 11 décembre 2017** : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

**Communications du Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une rencontre à Amiens avec Monsieur Philippe DEMESTER, Préfet de la Somme, à la demande de ce dernier. Cet entretien s'est tenu dans son bureau le 3 avril courant. Il était assisté de Monsieur Jean HUBAC, Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale (DASEN) et de Monsieur Yann MISIAK, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Péronne. Il souhaitait s'informer sur le projet de l'école bilingue franco-australienne à Pozières. Les nombreuses questions du Préfet et les réponses apportées ont conduit le Préfet à émettre des idées sur le projet qui seront sans nul doute développées à l'occasion d'une seconde rencontre, prochainement programmée. Dans cette attente, Monsieur le Maire a informé le Préfet de la mise en place sous peu, d'une étude de projet lancée à la demande de la « société de projet australienne », en présences des Maires intéressés. Cette étude, menée par un chef de projet désigné, aura pour objectif trois axes : L'infrastructure – Le Bilinguisme – Le Fonctionnement. Elle devrait se conclure avant les grandes vacances scolaires pour que ce projet puisse démarrer dans les meilleures conditions. Monsieur le Préfet s'est montré très intéressé d'en connaître les conclusions.

Il fait part qu'un conseil communautaire se tiendra ce jeudi 12 avril à 18h30 à Etinehem et invite les membres du conseil municipal qui le souhaitent à y participer. 32 points sont à l'ordre du jour de ce conseil.

## Budget

### Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif 2017

Le Compte de Gestion du receveur municipal conforme au Compte Administratif communal 2017 sont présentés au Conseil Municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 126 837.02 € et les recettes à 156 572.49 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 58 753.08 € et les recettes à 72 428.36 €. Un excédent de 103 107.38 € sera inscrit en recettes de fonctionnement et un excédent de 39 257.97 € en recettes d'investissement du budget primitif 2018.

Pour le Compte Administratif, le Maire ne prend pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Après délibération, le Compte de Gestion du Receveur municipal est approuvé et le Compte Administratif 2017 adopté à l'unanimité.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

### Fiscalité directe locale 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018 suivants :

Taxe d'habitation : 13.60 %      Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.23 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.73 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M14 de soixante-sept mille deux euros (67 002 €)

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### Examen et vote du Budget Primitif 2018

Présentation du Budget Primitif 2018 résumé comme suit :

| <b>Fonctionnement</b> |                     |                     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
|                       | <i>Dépenses</i>     | <i>Recettes</i>     |
| Votés                 | 211 309.38 €        | 108 202.00 €        |
| Excédent 2017         |                     | 103 107.38 €        |
| <b>Total</b>          | <b>211 309.38 €</b> | <b>211 309.38 €</b> |
|                       |                     |                     |
| <b>Investissement</b> |                     |                     |
| Votés                 | 43 350.00 €         | 94 062.46 €         |
| Excédent 2017         |                     | 39 257.97 €         |
| <b>Total</b>          | <b>43 350.00 €</b>  | <b>133 320.43 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2018.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### Délibération relative aux demandes d'édification de clôture

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'urbanisme, la commune est actuellement soumise aux règles du Plan Local d'Urbanisme communal approuvé en décembre 2015. Il propose au conseil municipal de soumettre à autorisation les demandes d'édifications de clôtures. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable et décide de soumettre à Déclaration Préalable toutes édifications de clôture sur la commune.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### Questions diverses

Mr Lucien Lagrenée informe qu'il s'est rendu à une réunion du Syndicat d'aides ménagères du canton d'Albert et que ce dernier pourrait être rattaché au Centre Communal d'Action Sociale d'Albert. Des questions restent toutefois à régler.

Mr Karim Elobadi sollicite l'aménagement d'un endroit où les jeunes de la commune pourraient se retrouver pour jouer au football ou à d'autres activités sportives. Monsieur le Maire répond qu'un autre membre du conseil municipal a déjà évoqué cette question et qu'un but pourrait être installé sur la place communale, seul terrain disponible pour ce type d'activité. Il fait toutefois part de la possibilité de création d'un terrain de sport dans le cadre de la construction de la nouvelle école mais souligne que cette création de terrain sportif dépend de l'achat d'un terrain dont le propriétaire n'a pas encore donné son accord pour la vente. Mr Karim Elobadi et Mme Béatrice Aince pensent que ce terrain sera réservé aux élèves fréquentant l'école et Monsieur Elobadi insiste pour que le projet vienne de la commune. Monsieur le Maire répond que le terrain serait mis à disposition de l'ensemble des enfants du village. De plus, il rappelle les nombreuses normes de sécurité à respecter pour ce type d'aménagement dont le coût est souvent important. Mr Dominique Dachez confirme qu'un montant lui a été avancé et que le coût de ces aménagements peut varier de 38 à 45 000 €. Avant de conclure la discussion, Monsieur le Maire fait part du projet élaboré au début de son mandat qui aurait permis l'agrandissement de la place publique mais qui n'a pas été validé par le conseil municipal de l'époque.

L'ordre du jour étant épuisé, à 22h20 la séance est levée.

|                                       |                                           |                                             |                                                             |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Le Maire,<br>DELATTRE B.              | Le 1 <sup>er</sup> Adjoint<br>LAGRENEE L. | Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint<br>PELLETIER J. | Le 3 <sup>ème</sup> Adjoint<br>DACHEZ D.                    |
| M. THOMAS J-C.                        | M. ELOBBADI K.                            | Mme. AINCE B.                               | M. BEAUGRAND M<br><br>Absent (pouvoir à<br>Lagrenée Lucien) |
| Mme. POIRET C.<br><br>Absente excusée | M. BRIHIER N.<br><br>Absent excusé        |                                             |                                                             |